

Image not found or type unknown



Frais de notaires suite acquisition immobilière

Par **demena_old**, le **23/08/2007** à **15:10**

Bonjour,rrnJe suis sur le point d'acquérir un bien immobilier. J'ai signé une promesse de vente avec un prix, des frais de notaire et des frais d'agence définis ; et aujourd'hui en vue de la signature définitive, on m'envoie un décompte me demandant des frais de notaires augmentés de 600 euros (sur 14400 prévus au départ).rnEt l'on me dit que c'est normal et que l'excédent sera rendu ultérieurement. rnS'agit-il d'une pratique courante et pourquoi me demander plus que ce qui a été demandé au départ, comment être sûre d'être remboursée, enfin est ce légal ?rnMerci